



## Bulletins de salaires

Par **Alice pouni**, le **22/03/2020** à **22:48**

Bonjour,

il s'agit de mon conjoint qui travaille au sein de son entreprise depuis 10 mois, il n'a reçu que 2 fiches de payes et puis plus rien depuis 8 mois.

nois voudrions connaître la démarche pour entamer une démarche auprès du tribunal des prud'hommes et si la maison de la justice et du droit, par le biais d'un Avocat pouvait éventuellement nous représenter.

Bien à vous Alice Fillonneau

Par **janus2fr**, le **23/03/2020** à **08:11**

Bonjour,

Votre mari a t-il été payé durant ces 8 mois ou pas ?

Par **P.M.**, le **23/03/2020** à **08:53**

Bonjour,

Ce n'est pas la maison de la Justice et du droit qui peut vous représenter mais un avocat que vous aurez choisi là ou ailleurs qui peut assister le salarié sauf raison valable a priori en référé...

Il est aussi possible de l'être par un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région)...